

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LE FONDS POUR L'APPLICATION
DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le présent document fournit une brève mise à jour concernant le travail du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) depuis la dernière réunion du Comité, tenue en juin 2020. Les délégués sont invités à consulter le site Web du STDF pour se renseigner et en apprendre davantage sur ses activités et ses projets, à télécharger les notes d'information et les autres publications et à s'abonner à la liste de diffusion (en bas de la page d'accueil du STDF) pour recevoir des mises à jour régulières sur le travail du STDF (voir: <http://www.standardsfacility.org>).

1 MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DU STDF (2020-2024)

1.1. Lancée en janvier de cette année, la nouvelle Stratégie du STDF (2020-2024)², intitulée "*Perspectives commerciales sûres et inclusives pour les pays en développement*", consolide et exploite les points forts et les performances du STDF, et vise à renforcer davantage le partenariat, à élargir son rayon d'action et à accroître ses ressources. Au cours des années à venir, le STDF renforcera davantage son rôle de plate-forme mondiale pour le dialogue et l'apprentissage concernant le développement des capacités SPS. Il continuera également de financer l'élaboration et la mise en œuvre de projets collaboratifs et innovants dans le domaine SPS qui pourraient entraîner et catalyser des améliorations en la matière.

1.2. Le 13 octobre 2020, le Groupe de travail du STDF a examiné l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités du STDF, y compris les risques encourus et les mesures d'atténuation prises sur l'ensemble de la plate-forme mondiale du STDF, ses travaux liés à la connaissance et son portefeuille de projets depuis mars 2020. Le secrétariat fournira prochainement une nouvelle mise à jour sur sa page Web consacrée à la COVID-19.³

1.2 Suivi, évaluation et apprentissage

1.3. Le 13 octobre 2020, le Groupe de travail du STDF a adopté un nouveau cadre de suivi, évaluation et apprentissage (MEL) pour accompagner la Stratégie. Le cadre MEL propose une approche de gestion axée sur les résultats visant à suivre les progrès dans la réalisation de ceux-ci et à fournir des informations en retour sur la gestion du STDF. Il renforcera la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports, et contribuera en outre à identifier et à intégrer des expériences et des enseignements clés dans les nouveaux travaux du STDF. Des enquêtes simples effectuées sur le Web seront utilisées pour recueillir des données ciblées afin d'aider à évaluer les résultats obtenus par le le STDF au niveau de l'objectif du programme, des résultats et des produits du programme. Ces activités peuvent aussi inclure des enquêtes auprès des délégués du Comité SPS pour recueillir des données qualitatives sur les résultats et les effets des travaux du STDF. Le nouveau cadre MEL sera accessible prochainement sur le site Web du STDF.⁴

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Voir: https://standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Strategy_2020-2024.pdf.

³ Voir: <https://www.standardsfacility.org/stdf-partnership-updates-covid-19>.

⁴ Voir: <https://www.standardsfacility.org/key-documents>.

1.3 Communication des résultats

1.4. Le 13 octobre 2020, le Groupe de travail du STDF a également mis à jour le Plan de communication du STDF (COMMS) pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du STDF et du cadre MEL qui l'accompagne. Ce plan donne un aperçu des principaux domaines de communication du STDF y compris en ce qui concerne les objectifs et les destinataires, les produits et les circuits, la mobilisation des ressources, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. Le Plan COMMS mis à jour sera lui aussi accessible prochainement sur le site Web du STDF.⁵

2 PLATE-FORME DE PARTAGE DES CONNAISSANCES DU STDF

2.1. Le STDF a poursuivi ses travaux sur les sujets thématiques transversaux sélectionnés, indiqués ci-après, dans le but d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques et d'améliorer les résultats en matière de développement des capacités SPS. Ces travaux se déroulent dans le cadre de groupes virtuels de praticiens, qui rassemblent les membres fondateurs du STDF et d'autres partenaires intéressés, des donateurs et des experts des questions SPS des pays en développement. Une page est consacrée à chaque sujet sur le site Web du STDF.

2.2 Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés: P-IMA

2.2. Le cadre P-IMA est une approche fondée sur des faits pour éclairer et améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, ainsi que pour mobiliser des ressources du secteur public, du secteur privé et/ou des donateurs en vue d'investissements dans le domaine SPS. Ce cadre est appliqué dans plusieurs pays en développement au moyen de dons pour la réalisation et pour l'élaboration de projets (DEP). En outre, le secrétariat a entrepris une révision et une mise à jour du guide de l'utilisateur du cadre P-IMA afin d'en améliorer le caractère pratique et la convivialité, et de rendre possible une formation virtuelle sur le cadre P-IMA.

2.3. Les délégués qui souhaitent en savoir plus sur l'application de l'outil P-IMA – ou en bénéficier – peuvent consulter le site Web du STDF⁶ ou contacter Mme Roshan Khan au secrétariat du STDF (roshan.khan@wto.org).

2.3 Partenariats public-privé (PPP)

2.4. Faisant fond sur les précédents travaux du STDF sur les partenariats public-privé (PPP), le secrétariat a continué à identifier, recueillir et compiler de nouveaux exemples de PPP dans le domaine des capacités SPS (c'est-à-dire de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et/ou de la préservation des végétaux) pour faciliter un commerce sûr. Afin de contribuer à recueillir d'autres exemples de PPP, le secrétariat a publié une invitation à présenter des cas d'expérience en anglais, en espagnol et en français.⁷ Le Secrétariat encourage les délégués à donner des exemples de PPP et à faire circuler cette enquête dans leurs réseaux respectifs.

2.5. Plus tôt dans l'année, le secrétariat avait publié une enquête sur les cadres et pratiques réglementaires existants et/ou prévus en matière de programmes volontaires d'assurance par des tiers (y compris les systèmes de gestion de la qualité, les régimes d'assurance ou les programmes de certification) visant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aliments pour animaux, en coopération avec l'IICA et l'ONUDI. Le secrétariat présentera de plus amples renseignements sur ces travaux conjoints STDF/ONUDI/IICA au cours de la séance thématique du Comité SPS sur l'assurance volontaire par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle SPS le 3 novembre 2020.

2.6. Le 9 juin 2020, le STDF a organisé, en collaboration avec l'ONUDI, une discussion mondiale en ligne sur les programmes d'assurance volontaire par des tiers et l'importance de l'accréditation. Plus de 230 participants du monde entier ont participé à ce webinaire. Les principales questions soulevées ont porté sur le potentiel des approches de l'assurance volontaire par des tiers pour répondre aux nouveaux défis posés par la COVID-19 et sur les possibilités de renforcer la confiance au sein des

⁵ Voir: <https://www.standardsfacility.org/key-documents>.

⁶ Voir: <https://www.standardsfacility.org/prioritizing-sps-investments-market-access-p-ima>.

⁷ Voir: <https://www.standardsfacility.org/public-private-partnerships>.

secteurs public et privé, et des expériences clés de pays qui recourent à des approches de l'assurance volontaire par des tiers ont été examinées.⁸

2.7. Les délégués qui souhaitent en savoir plus sur les travaux du STDF dans le domaine des PPP peuvent consulter le site Web du STDF ou contacter Mme Marlynn Hopper au secrétariat du STDF (marlynn.hopper@wto.org).

2.4 Bonnes pratiques réglementaires

2.8. Les travaux du STDF sur l'application des bonnes pratiques réglementaires (BPR) visent à donner des orientations et à mettre au point une liste de contrôle pratique à l'intention des pays en développement afin que les mesures SPS soient "adaptées aux objectifs" et ne créent pas d'obstacles non tarifaires. Ces travaux consisteront à identifier les bonnes pratiques et à formuler des recommandations pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures SPS afin: i) de renforcer l'efficacité des interventions réglementaires; ii) d'accroître le respect des normes internationales et de l'Accord SPS; et iii) d'assurer la protection de la santé tout en facilitant les échanges. Le secrétariat entend présenter ces travaux en marge d'une réunion du Comité en 2021.

2.9. Les délégués qui souhaitent en savoir plus sur les travaux du STDF dans le domaine des BPR peuvent consulter le site Web du STDF⁹ ou contacter Mme Marlynn Hopper au secrétariat du STDF (marlynn.hopper@wto.org).

2.5 Certification SPS électronique

2.10. Le STDF a poursuivi ses travaux visant à promouvoir et à soutenir la transition des pays en développement vers des systèmes SPS électroniques (sans papier), qui peuvent améliorer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, réduire le gaspillage alimentaire, diminuer les délais et les coûts du commerce et aider à instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux. En particulier, les travaux du STDF sont axés sur une utilisation accrue des certificats SPS électroniques (certification SPS électronique), y compris au moyen de projets innovants et collaboratifs menés avec la CIPV, l'OIE et d'autres partenaires.¹⁰ Le 23 septembre 2020, le STDF a organisé un webinaire, auquel ont assisté 260 participants, afin de présenter les résultats du projet ePhyto, financé par le STDF, et d'examiner les prochaines étapes du renforcement de la solution ePhyto.¹¹ Enfin, le secrétariat a continué de convoquer le Comité consultatif sur la certification SPS électronique, qui a assisté à un exposé liminaire de la Commission européenne sur la connexion nouvellement établie entre le système ePhyto et le système TRACES (Trade Control and Expert System) de l'UE.

2.11. Les délégués qui souhaitent en savoir plus sur les travaux du STDF dans le domaine de la certification SPS électronique peuvent consulter le site Web du STDF ou contacter M. Simon Padilla au secrétariat du STDF (simon.padilla@wto.org).

3 ÉLABORATION DES PROJETS

3.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux requérants sur les questions relatives à l'élaboration de projets dans le domaine SPS et finance des dons pour l'élaboration de projets (DEP). Des DEP, limités normalement à 50 000 dollars EU, sont offerts pour aider les requérants à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être demandés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financés par d'autres donateurs et/ou par le STDF.

⁸ Voir: <https://www.unido.org/news/partnering-improve-food-safety-outcomes-accreditation-and-role-vtpa-programmes>.

⁹ Voir: <https://www.standardsfacility.org/good-regulatory-practice>.

¹⁰ Voir: <https://www.standardsfacility.org/SPS-eCert>.

¹¹ Voir: <https://standardsfacility.org/ephyto-webinar>.

3.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé et octroyé **108 DEP** au total. Des renseignements concernant les DEP en cours et passés sont disponibles sur le site Web du STDF.

4 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

4.1. Des dons pour la réalisation de projets (DRP) sont aussi disponibles auprès du STDF. Sont considérés d'un œil favorable les projets visant: i) l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) l'application d'approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; et/ou iii) la mise en œuvre d'approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale, la préservation des végétaux et le commerce. Les bénéficiaires doivent contribuer au projet avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds soit par des contributions en nature (telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs déjà existants).

4.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé le financement de **102 projets** au total. Des renseignements sur les projets en cours et les projets achevés sont disponibles sur le site Web du STDF.

4.3. Depuis sa création, le STDF a consacré 66% des ressources destinées aux projets et aux DEP aux PMA et à d'autres pays à faible revenu (APFR). Le STDF atteint donc régulièrement son objectif, qui est de consacrer aux PMA et aux APFR au moins 40% des ressources destinées aux projets et aux DEP. Plus spécifiquement, la part des ressources destinées aux DEP attribuée aux PMA et aux APFR reste élevée (69% du budget global consacré aux DEP).

4.4. Par ailleurs, 48% des projets du STDF et des DEP concernent l'Afrique, 25% l'Asie et le Pacifique, 16% l'Amérique latine et les Caraïbes et 2% d'autres régions (Moyen-Orient et Europe). En outre, 9% des projets du STDF et des DEP sont classés comme mondiaux.

5 COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU STDF ?

5.1. Un financement du STDF peut être demandé à tout moment dans l'année, mais les demandes doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour être examinées à cette réunion. La prochaine date limite pour la présentation des demandes est le **25 décembre 2020**.

5.2. Le STDF a lancé un nouveau système de demande en ligne qui remplacerait la forme traditionnelle de présentation des propositions de dons par courrier électronique. De plus amples renseignements sur ce système, sur les critères d'admissibilité, etc., seront publiés sur le site Web du STDF dans les prochaines semaines.

**DEMANDE DE FINANCEMENT SOUS LA FORME DE DEP OU DE DRP AU
STDF – MARCHE À SUIVRE RECOMMANDÉE:**

1. Visitez les pages Web ci-après pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.):

- DEP: <https://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-lelaboration-de-projets>
- DRP: <https://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-la-realisation-de-projets>

2. Consultez des exemples de projets antérieurs:

- DEP: <https://www.standardsfacility.org/fr/projectpreparationgrants>
- DRP: <https://www.standardsfacility.org/fr/projectgrants>

3. Lisez attentivement la note d'orientation pour la présentation de demandes:

<https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDFGuidanceNote2020.docx>

4. Consultez les parties prenantes pertinentes de votre pays/région.

5. Envoyez une brève note descriptive sur le projet envisagé pour obtenir des renseignements sur son admissibilité et ses chances de financement (STDFSecretariat@wto.org).

6. Remplissez un formulaire de demande et envoyez-le par voie électronique avant la date limite:

- DEP: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/PPGApplicationForm_French_2015.doc
 - DRP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PGApplicationForm_French_2015.doc
-